

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 février 2026 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Madame Audrey Joly	Conseillère du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Pierre Léveillé	Conseiller du district 3
Madame Marie-Hélène Vigeant	Conseillère du district 4
Monsieur Alexandre Charbonneau	Conseiller du district 5
Monsieur André Lamarche	Conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale ainsi que la greffière adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2026-027

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2026

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

DE retirer le sujet suivant à la rubrique « Services techniques »

6.3) Autorisation – Cession de rues et infrastructures - Projet Golf Alpine

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 16 février 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-028

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 et des séances extraordinaires des 26 et 29 janvier 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 et des séances extraordinaires des 26 et 29 janvier 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 et des séances extraordinaires des 26 et 29 janvier 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-029

Autorisation de paiement – Innovision – Élections 2025

ATTENDU le *Règlement 1326 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales* ;

ATTENDU le mandat à la firme Innovision dans le cadre des élections générales de 2025, notamment pour la confection de la liste électorale et les envois aux électeurs non domiciliés ;

ATTENDU QU'une somme de 15 463,33 \$, taxes incluses, a déjà été facturée par la firme Innovision ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Senécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 6 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de la facture finale à *Innovision* pour un montant de 20 641,29 \$, taxes incluses ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 40 000 \$ du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, constitué en vertu du règlement 1326, afin d'effectuer les paiements dans le cadre de ce contrat ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-030

Aide financière – Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Divers événements

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour la tenue de divers événements pour l'année 2026, soit :

- Grande journée des petits entrepreneurs
- Belles d'autrefois
- Oktobierfest
- Marché de Noël

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une aide financière de 25 688,40 \$, taxes incluses, à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour soutenir ces divers événements pour l'année 2026 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-031

Octroi de contrat – Impression de l'Adéloise – COM-2601-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'impression et l'ensachage des bulletins municipaux ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis 2 ans (avant taxes)</u>
- Groupe Domco	69 480,91 \$
- Imprimerie L'Empreinte Inc.	76 744,00 \$

ATTENDU la recommandation de madame Anouk Deveault, directrice des communications, datée du 2 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9115-1589 Québec inc. (Groupe Domco), plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 69 480,81 \$, plus les taxes applicables, pour l'impression et l'ensachage des bulletins municipaux, de février 2026 au 31 décembre 2027, soit 8 éditions au total ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-032

Octroi de contrat – Solution de gestion des séances du conseil et des comités – DG-2601-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs afin de trouver une solution de type « Conseil sans papier » ;

ATTENDU QUE les trois (3) fournisseurs suivants ont envoyé une soumission et présenté leur produit :

<u>Noms des soumissionnaires</u>
– Idside (id.concerto)
– ICO Solutions (Conseil sans papier)
– maRuche (Ville intelligente)

ATTENDU la recommandation de mesdames Ariane Bélanger, greffière adjointe et archiviste et Audrey Senécal, directrice générale adjointe, greffière et directrice des services juridiques, datée du 3 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour trois ans à Iddside, pour la solution id.concerto, pour un montant de 27 115 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-033

Autorisation de paiement – Association des Amis de la nature du lac Pilon

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement de 370,84 \$, pour le remboursement des factures d'électricité payées par l'organisme, pour la période du 15 décembre 2024 au 24 novembre 2025 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-034

Nomination d'un procureur substitut pour la cour municipale

ATTENDU la résolution 2025-414, adoptée le 15 septembre 2025, acceptant l'offre de service de Me Martine Létourneau d'agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale de Sainte-Adèle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

ATTENDU le départ de Me Martine Létourneau ;

ATTENDU le rapport du 5 février 2026 préparé par madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE le conseil accepte de nommer Me Jimmy Law, afin d’agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, rétroactivement au 5 février 2026 et jusqu’au 31 décembre 2026 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels, selon les dispositions du rapport, pour les périodes mentionnées.

RÉSOLUTION NO. 2026-035

Soutien financier – Rucher Collectif

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu, afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

ATTENDU la demande de l’organisme Rucher Collectif, reçue le 31 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le montant suivant soit octroyé à cet organisme :

ORGANISME	MONTANT
Rucher collectif	2 000 \$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-036

Soutien financier – Maison de la Famille des Pays-d’en-Haut

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu, afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

ATTENDU la demande de l’organisme Maison de la Famille des Pays-d’en-Haut, reçue le 27 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le montant suivant soit octroyé à cet organisme :

ORGANISME	MONTANT
Maison de la Famille des Pays-d’en-Haut	2 000 \$

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-037

Autorisation de dépenses - Participation de membres du conseil - Gala de la Nuit adéloise – CCTSA

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Gala de la Nuit adéloise – CCTSA – 18 avril 2026

COÛT

275 \$ (plus taxes) / personne

MEMBRES DU CONSEIL

Mme Audrey Joly
M. André Lamarche

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2026-038

Autorisation de signature – Transaction-quittance – Stantec Experts-Conseils Ltée

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a introduit des procédures judiciaires contre Stantec Experts-Conseils Ltée en réclamation de dommages suite à des déficiences affectant les travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration de Mont-Rolland ;

ATTENDU QU'un règlement est intervenu dans le dossier de la Cour supérieure du Québec 700-17-017385-203 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la transaction-quittance pour le règlement complet du dossier 700-17-017385-203 ;

QUE la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à signer la transaction pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-039

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

ATTENDU le dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, jointe à la présente sous l'annexe A ;

QUE les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut, conformément à la procédure entreprise pour ce faire, le 17 juin 2026, au Centre de ski Chantecler, situé au 432, chemin du Mont Loup-Garou à Sainte-Adèle ;

QUE la trésorière ou en son absence, la trésorière adjointe soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi ;

QUE la trésorière soit autorisée à signer la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière ;

QUE la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-040

Renouvellement de contrats et applications logiciels 2026

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de la division des approvisionnements et de la technologie des informations, daté du 3 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le renouvellement des contrats annuels pour l'entretien des applications des logiciels par le fournisseur PG Solutions, pour l'année 2026, pour une somme de 133 910 \$, plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO. 2026-041

Progression d'échelon et vacances – Adjointe de direction, mairie et direction générale

ATTENDU la recommandation de madame Sophie Charpentier, directrice générale, datée du 28 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport, afin d'octroyer à madame France Paquette quatre (4) semaines de vacances et que celle-ci progresse à l'échelon 4 de la classe 1 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* actuellement en vigueur, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-042

Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU #72 – Syndicat des cols bleus

ATTENDU QUE le travailleur est détenteur d'un poste permanent à temps plein aux Services techniques et hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE le travailleur est en arrêt de travail depuis le mois de septembre 2023 ;

ATTENDU que les parties s'entendent sur le fait que le travailleur est inapte à effectuer un retour à son emploi prélésionnel à la fonction qu'il occupe ;

ATTENDU la démarche d'analyse de poste convenable et d'accommodement en cours ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, daté du 5 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente CBU #72 à intervenir entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs des cols bleus de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur des Services techniques et hygiène du milieu ainsi que le directeur des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2026-043

Désignation de fonctionnaire désigné – Inspecteur temporaire – Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la recommandation de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, datée du 13 février 2026;

ATTENDU la délégation de pouvoir qui sera déposée à la séance du conseil du 16 mars 2026 pour l'embauche d'un inspecteur temporaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE cet inspecteur doit être nommé « fonctionnaire désigné » pour l'accomplissement des tâches qui lui seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Patrick Chalifoux soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2026-044

Autorisation de paiement – Réparation de la niveleuse (V-31)

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 16 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement des travaux de réparation de la niveleuse à Toromont Cat, pour un montant de 22 868,45 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-045

Acquisition - Monte-charge pour la camionnette F-150 affectée aux stations d'épuration

ATTENDU la demande de prix effectuée par le Service de l'approvisionnement pour l'acquisition et l'installation d'un monte-charge sur la camionnette affectée aux stations d'épuration ;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 4 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un monte-charge sur la camionnette affectée aux stations d'épuration, à l'entreprise Canvec inc., pour un montant de 6 926,85 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 6 926,85 \$, plus les taxes applicables, du fonds de prévoyance relativement à l'égout municipal (règlement 1372) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-046

Acquisition - Roulottes de chantier - Garage municipal

ATTENDU les résolutions 2021-304, adoptée le 20 septembre 2021, et 2023-238, adoptée le 20 juin 2023, pour la location de deux roulottes de chantier au garage municipal, pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU l'analyse comparative effectuée par le Service des travaux publics démontrant qu'il est financièrement plus avantageux pour la Ville de procéder à l'achat des roulottes que de prolonger le contrat de location en cours ;

ATTENDU la soumission d'Abris Mobiles inc., reçue le 8 octobre 2025, pour faire l'acquisition de ces deux roulottes de chantier pour un montant de 107 276 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 23 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'acquisition des deux roulottes de chantier à l'entreprise Abris Mobiles inc. pour un montant de 107 276 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2026-047

Autorisation - Recommandation paiement provisoire #3 – PRR 2025

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 28 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement provisoire #3 pour les travaux de réfection routière du chemin Notre-Dame, incluant le remplacement d'un tronçon d'aqueduc, ainsi que les travaux de réfection de trottoir sur la route 117 et la rue Maurice-Aveline – PRR 2025, pour un montant de 354 350,58 \$, plus les taxes applicables, à Daniel Filion Excavation inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1369.

RÉSOLUTION NO. 2026-048

**Modification de la résolution 2025-510 – Cession de rues et infrastructures
- rue des Mésanges – Phase 2**

ATTENDU la résolution 2025-510, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE le plan joint à la résolution 2025-510 ne correspondait pas à la servitude ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2025-510 soit modifiée et que le 2^e résolu, qui se lit comme suit :

« QU'une servitude doit être établie en faveur de la Ville entre la parcelle prévue à être cédée à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts (lot 6 350 390) et l'immeuble au nord du projet (lot 2 232 917) tel que prévu au plan joint »

soit modifié par le texte suivant :

« QU'une servitude doit être établie en faveur de la Ville entre la parcelle prévue à être cédée à titre de contribution pour fins de parcs, sentiers et espaces verts (lot 6 350 390) et l'immeuble au nord du projet (lot 2 232 917) tel que prévu au plan no 2 joint »

RÉSOLUTION NO. 2026-049

Autorisation – Recommandation paiement provisoire #2 – Ponceau – Rue du Tour-du-Lac

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 21 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement provisoire #2 pour les travaux de réfection de ponceau – Rue du Tour-du-Lac, pour un montant de 3 501,52 \$, plus les taxes applicables, à Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec inc.) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt de type parapluie 1322, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2026-050

Octroi de contrat – Étude de circulation – ST-2536-EPDS-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour une étude de circulation concernant plusieurs secteurs de la Ville ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Les services EXP inc.	63 990,34 \$
- CIMA + s.e.n.c.	76 079,25 \$
- WSP Canada inc.	118 192,50 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu, datée du 2 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Léveillé

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Les services EXP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 55 765 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2026-051

Attestation – Projet majeur – Place du Refuge - phase 2 (Le Panoramique Phase I)

ATTENDU la résolution 2025-391 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 août 2025 approuvant le projet majeur de lotissement – Place du Refuge - phase 2 (Le Panoramique Phase I) ;

ATTENDU QU'une déclaration de conformité (DC) est requise pour les travaux de prolongement d'égout sanitaire et d'aqueduc auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à délivrer, au nom de Compétence Immo inc., un certificat attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre de la réalisation réseau d'aqueduc du projet majeur de lotissement pour le prolongement de la rue Sentier-de-la-Tanière ;

QUE la Ville s'engage à acquérir le réseau d'aqueduc, lors de la cession des infrastructures du projet, conditionnellement à ce que toutes les obligations prévues au protocole signé entre les parties soient complétées et approuvées, notamment :

- Que les travaux soient conformes aux plans et devis approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu ;
- Le pavage des routes ;
- 25 % des terrains bâtis

RÉSOLUTION NO. 2026-052

Attestation – Projet majeur – Relief Nord Phase II

ATTENDU la résolution 2023-336 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 août 2023 approuvant le projet majeur de lotissement – Projet Relief Nord ;

ATTENDU QU'une déclaration de conformité (DC) est requise pour les travaux de prolongement d'égout sanitaire et d'aqueduc auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques à délivrer, au nom de Relief Nord S.E.C., un certificat attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre de la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales et du réseau d'aqueduc du projet majeur de lotissement pour la construction des rues Alexis, Artémise et Bidou ;

QUE la Ville s'engage à acquérir le réseau d'aqueduc, lors de la cession des infrastructures du projet, conditionnellement à ce que toutes les obligations prévues au protocole signé entre les parties soient complétées et approuvées, notamment :

- Que les travaux soient conformes aux plans et devis approuvés par les Services techniques et hygiène du milieu ;
- Le pavage des routes ;
- 25 % des terrains bâtis

RÉSOLUTION NO. 2026-053

Octroi de contrat – Glissière piste multifonction – chemin Notre-Dame - ST-2357-C-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'installation d'une clôture de sécurité sur le chemin Notre-Dame ;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Les Glissières de Sécurité JTD Inc.	28 361,58 \$
- Entreprise Ployard 2000 inc.	30 969,67 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon King, directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu, datée du 3 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à Entreprise Ployard 2000 inc., pour un montant de 26 936 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1369.

RÉSOLUTION NO. 2026-054

Demande de dérogation mineure – 1326, rue du Bourg-Joli (lots projetés 6 717 061, 6 694 032 et 6 694 033)

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-042

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1326, rue du Bourg-Joli** (lots projetés 6 717 061, 6 694 032 et 6 694 033), afin de :

- Permettre, pour le lot projeté 6 717 061 du cadastre du Québec (1326 rue Bourg-Joli), que le front bâti sur rue soit de 50 % et que la superficie d'implantation au sol soit de 12,6 %, alors l'article 545 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un front bâti sur rue de 60 % minimum et une superficie minimale d'implantation au sol de 30 % ;
- Permettre, pour le lot projeté 6 694 032 du cadastre du Québec, que le front bâti sur rue soit de 48 % et que la superficie d'implantation au sol soit de 24,2 %, alors l'article 545 du même règlement exige un front bâti sur rue de 60 % minimum et une superficie minimale d'implantation au sol de 30 % ;
- Permettre, pour le lot projeté 6 694 033 du cadastre du Québec, que le front bâti sur rue soit de 53 % et que la superficie d'implantation au sol soit de 24,1 %, alors l'article 545 du même règlement exige un front bâti sur rue de 60 % minimum et une superficie minimale d'implantation au sol de 30 % ;
- Permettre, pour les lots projetés 6 694 032 et 6 694 033 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment trifamilial en structure isolé sur chacun des lots, alors que l'article 552 du même règlement autorise la construction d'un bâtiment trifamilial en structure jumelé seulement.

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, en date du 27 juin 2025, 10 528 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-055

Demande de dérogation mineure – 1992, chemin de Deauville

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-043

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1992, chemin de Deauville**, afin de permettre la construction d'un garage attaché à une distance de 7,18 mètres de la ligne avant et à une distance de 3,62 mètres de la ligne latérale, alors que l'article 485 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge avant minimale de 10 mètres et une marge latérale minimale de 4 mètres ;

Le tout, tel que montré au projet d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 8 janvier 2026, 8735 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-056

Demande de dérogation mineure – 4345, rue Rolland

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2026-009

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4345, rue Rolland**, afin de permettre que 4 propriétés soient desservies par une allée d'accès partagée, alors que l'article 245 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite à 3 le nombre de propriétés desservies par la même allée d'accès ;

Le tout, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 14 novembre 2025, 9286 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2026-057

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquée, en regard du dossier suivant, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTE**r la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2026-041

1037, rue Valiquette
- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2026-058

Demandes de reconnaissance – OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU les recommandations de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datées du 10 décembre 2025 et du 27 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (nouvelle demande) :
Association des propriétaires du Domaine Deauville (APDD)

Organisme régional (nouvelle demande) :
Palliacco

RÉSOLUTION NO. 2026-059

Autorisation de paiement – Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri Grignon est membre du Réseau-Biblio des Laurentides à la suite de la signature de la convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides en 2019 (résolution 2019-054) ;

ATTENDU QUE cette convention se renouvelle automatiquement d'année en année ;

ATTENDU QUE considérant les avantages que cela procure, la Ville désire que la bibliothèque continue d'être membre de Réseau-Biblio ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture pour l'année 2026 à Réseau-Biblio des Laurentides, pour un montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-060

Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2026

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 29 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention de 89 000 \$ pour l'année 2026, à Plein-Air-Sainte-Adèle, payable en 3 versements, soit :

Budget de fonctionnement (89 000 \$)

1 ^{er} versement	le ou vers le 6 mars 2026	30 000 \$
2 ^e versement	le ou vers le 5 juin 2026	30 000 \$
3 ^e versement	le ou vers le 25 septembre 2026	29 000 \$

QUE la dernière tranche de 29 000 \$ soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la suite d'une rencontre d'évaluation avec Plein-Air-Sainte-Adèle, en septembre 2026.

RÉSOLUTION NO. 2026-061

Autorisation de signature - Servitude – Lot 4 874 501

ATTENDU les résolutions 2023-210, 2024-062 et 2024-486 ;

ATTENDU QU'une servitude de passage sur le lot 4 874 501 permettra de pérenniser un tronçon de sentier essentiel entre le parc du Mont-Loup-Garou et le réseau du Chantecler ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 29 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de la servitude de passage des sentiers sur le lot 4 874 501, afin que la Ville puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais d'arpenteur pour la description technique et les frais de notaire pour l'acte de servitude soient à la charge de la Ville, à même les subventions obtenues du Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) de la Fondation de la Faune et du Programme Signature Innovation de la SOPAIR ;

QUE madame la mairesse et la directrice générale adjointe, greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2026-062

Appui – Maintien du tarif réduit pour les bibliothèques – Postes Canada

ATTENDU la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays ;

ATTENDU les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques ;

ATTENDU QUE cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural ;

ATTENDU QUE le projet de loi C-15 propose de retirer la tarification réduite accordée au prêt de livres entre les bibliothèques des obligations de Postes Canada ;

ATTENDU QUE cette mesure pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques ;

ATTENDU les conséquences de la disparition de ce tarif préférentiel : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Audrey Joly

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie le Réseau BIBLIO des Laurentides dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel des prêts entre bibliothèques ;

QUE le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la *Loi sur la Société canadienne des postes* ;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, monsieur Joël Lightbound.

RÉSOLUTION NO. 2026-063

Adoption – Procédure d'approbation des nouveaux sentiers de plein air

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 26 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Procédure d'approbation des nouveaux sentiers de plein air* du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2026-064

Rapport annuel – Schéma de couverture de risque incendie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Charbonneau

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le bilan 2025 dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) et en autorise sa transmission à la direction des incendies du ministère de la Sécurité publique ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2026-065

Autorisation de paiement – Renouvellement d’ententes de services – SURVI-Mobile et SURVI-véhiculaire

ATTENDU la résolution 2017-228, accordant le contrat pour le système de communication SURVI-Mobile, et la résolution 2017-300, accordant le contrat pour le système de communication SURVI-Véhiculaire, à la Centrale d’appels d’urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) ;

ATTENDU QUE ces ententes se renouvellent automatiquement et qu’une indexation annuelle de 3 % est applicable ;

ATTENDU la recommandation de madame Sophie Charpentier, directrice générale, datée du 22 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE l’entente de services à intervenir entre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle et la Centrale d’appels d’urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA), relativement au système de communication SURVI-Mobile, soit renouvelée pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, pour un montant de 13 993,44 \$, taxes incluses ;

QUE l’entente de services à intervenir entre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle et la Centrale d’appels d’urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA), relativement au système de communication SURVI-Véhiculaire, soit renouvelée pour une période de trois (3) ans, de 2026 à 2028, pour un montant de 18 807,17 \$, taxes incluses ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d’opérations.

RÉSOLUTION NO. 2026-066
AVIS DE MOTION

Je, Audrey Joly, conseillère municipale, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le projet de règlement 1355 identifiant la pratique du ski de fond nordique dans la Ville de Sainte-Adèle ;

Les motifs de l’identification sont :

La pratique du ski de fond nordique se développe au début du 20^e siècle dans les Laurentides. Émile Cochand, qui a ouvert le Chalet Cochand en 1915, a contribué à l’essor de la pratique, notamment par le développement d’infrastructures pour les pistes et les sentiers.

En 1924, des hôteliers de la région, dont Émile Cochand, se regroupent et forment la Laurentian Resort Association, afin de promouvoir le tourisme. En 1928, Cochand et des hommes d’affaires anglophones fondent le Laurentian Cross-Country Ski Club, qui établit son quartier général au Chalet Cochand. Les membres du club, dont Clarence A. Munson, ont grandement contribué au développement du réseau de ski de fond nordique.

Devant l'arrivée massive des skieurs, le Canadien Pacifique met en service ses trains de neige. Sainte-Adèle devient alors un lieu touristique incontournable et les années 1930 sont fastes pour la région. Pour développer et entretenir le réseau des sentiers, la Laurentian Resort Association recrute l'ingénieur Herman Smith-Johannsen (dit Jackrabbitt). Smith-Johannsen défriche, balise et raccorde les sentiers. En 1939, le réseau s'étend sur 1 600 kilomètres et relie plusieurs villages des Laurentides, le point de connexion étant souvent un lieu d'hébergement. Les associations de ski et les groupes universitaires, comme le McGill Outdoors Club, ont grandement contribué à cet essor.

L'arrivée des skieurs transforme le paysage et modifie le développement de Sainte-Adèle. La pratique du ski de fond nordique décline dans les années 1950, alors que le ski alpin gagne en popularité, mais l'engouement reprend dans les années 1970.

La pratique du ski de fond nordique a été un élément fondamental du développement économique, identitaire et culturel de la Ville de Sainte-Adèle. Encore aujourd'hui, plusieurs personnes viennent s'établir dans la Ville afin d'avoir un accès privilégié au réseau de ski de randonnée.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du comité patrimoine lors de la séance publique qui se tiendra à la Place des citoyens le mercredi 8 avril 2026 à 18 h.

Le règlement entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-067
AVIS DE MOTION

Je, Marie-Hélène Vigeant, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1389 décrétant un emprunt de 3 365 000 \$ pour des travaux d'égout sanitaire, mise aux normes de postes de pompage, interventions afin de réduire l'infiltration et le captage et plan de gestion des débordements d'eaux usées, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 365 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-068
AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1383-1 modifiant le *Règlement 1383 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2026* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-069
AVIS DE MOTION

Je, Marie-Hélène Vigeant, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2026-OEB relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2026-070

Règlement 1386 de contrôle intérimaire visant à interdire la construction d'habitations trifamiliales jumelées et contigües (H-03) et d'habitations multifamiliales (H-4) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Lamarche

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1386 de contrôle intérimaire visant à interdire la construction d'habitations trifamiliales jumelées et contigües (H-03) et d'habitations multifamiliales (H-4), soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2026-071

Projet de règlement 1314-2026-OEB relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Pierre Léveillé
Madame Marie-Hélène Vigeant
Monsieur Alexandre Charbonneau
Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2026-OEB relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 206 107,91 \$ pour la période du 17 janvier 2026 au 13 février 2026
- b) Liste des comptes à payer au montant de 930 022,41\$ pour le mois de décembre 2025
- c) Engagements au montant de 659 162,22 \$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

Dépôt – Bilans annuels en eau potable

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la mairesse, mesdames les conseillères Audrey Joly, Arielle Beaudin et Marie-Hélène Vigeant, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Léveillé, Alexandre Charbonneau et André Lamarche, s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.



RÉSOLUTION NO. 2026-072

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marie-Hélène Vigeant

POUR : Madame Audrey Joly
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Pierre Léveillé
 Madame Marie-Hélène Vigeant
 Monsieur Alexandre Charbonneau
 Monsieur André Lamarche

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h34.

Madame Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques